



Puis-je refusée un changement d'affectation ?

Par **forjanic nelly**, le **30/01/2018** à **12:40**

bonjour , suite à une perte de chantier de mon employeur dont je suis reconnue en invalidité et un peu plus de 6 ans d'ancienneté ou je travaillé 2 heures par jour sur 5 jours . Mon employeur me dit que la nouvelle société d'entretien ne reprend pas le personnel car il y un transfert (ce n'est plus la même adresse) Est ce vrai ? de plus me propose un changement d'affectation dont je refuse celle-ci , ai- je le droit de refuser ? ayant du mal à marcher avec mon handicapé , je ne peut pas accepter ce changement , ai-je le droit ? J'espère avoir des réponses très vite , merci à l'avance

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/01/2018** à **17:02**

Bonjour,

S'il y a perte de chantier ou de marché et reprise par une autre entreprise, je ne comprends pas comment cela pourrait être à une autre adresse...

Par ailleurs, il faudrait connaître les conditions de la nouvelle affectation pour savoir s'il y a modification essentielle du contrat de travail que vous puissiez refuser...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...